



# Les Avanchers Valmorel

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 02 juillet 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Julie PONT, Annie RELIER ; Annie RELIER- TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

**Représentés :** Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER ; Jean-Christophe MARTIN par Annie RELIER ; Erika PIANI par Sylvie THOMAS ; Samuel LEDANOIS à Jean-Christophe GROGNIET

**Excusés :** Mathieu CHENAL, Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES

#### 1 – SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € au Club des Sports de Valmorel pour l'organisation de la compétition « VERTI VALMO » le dimanche 22 juillet 2018 : combiné montée sèche vélo de bellecombe à Valmorel et Kilomètre Vertical de Valmorel à Crève Tête.
- 1 000 € à l'association V3AD afin de pérenniser l'entretien du bike-park de Valmorel

### FONCIER

#### 1 – AVENANT n°4 à la CONVENTION de DELEGATION de SERVICE PUBLIC à la SPL VALMOREL GESTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction d'un projet immobilier sur le secteur de Crève-Cœur, il convient de sortir une partie des stationnements de voirie, les parkings P7 et Moniteurs de la délégation de service public à la SPL Valmorel Gestion

Afin de pallier à la suppression de ces stationnements, le parking de Crève-Cœur est mis en fonction et intégré à la délégation de service public pour 81 places de stationnement

Il convient également de modifier la durée de la concession initialement signée pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 30 juin 2025 et la porter jusqu'au 30 juin 2040, afin de permettre à la SPL Valmorel Gestion de signer des concessions de parkings de longue durée au titre de l'article L151-33 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention portant sur les modifications susmentionnées

#### 2 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARKINGS P7 et MONITEURS – VOIRIE PUBLIQUE DE CREVE COEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les permis de construire délivrés à la société Eiffage immobilier pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme. Cet ensemble sera édifié sur 2 unités foncières séparées par la voie publique. Dans le cadre de ce projet, une partie de la route communale sera déployée et des places de stationnement en bordure de chaussée supprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 juin au 26 juin 2018 et n'a pas fait l'objet de remarque particulière du public. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet dans son rapport du 02 juillet 2018.

#### Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com





# Les Avanchers Valmorel

L'emprise concernée par cette enquête et donc par ce déclassement est neutralisée par des barrières depuis le 16 avril 2018. Ainsi, il convient de constater la désaffectation du domaine public de ce tènement foncier et de prononcer le déclassement du domaine public.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **APPROUVE** les conclusions du rapport d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public de terrains sis lieu-dit « La Tuile - virage de Crève-Cœur »;
- **CONSTATE** la désaffectation des dits parkings;
- **PRONONCE**, de manière concordante avec la CCVA, le déclassement du domaine public routier et à usage de parkings pour les classer dans le domaine privé de la CCVA

## 3 – ACQUISITION TERRAIN D'EMPRISE PARKING P8 - LES TEPPE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les besoins d'un projet de construction d'un parking souterrain par la commune, il est nécessaire de procéder à l'acquisition à la CCVA, propriétaire, du tènement foncier support du parking ainsi qu'une bande de terrain, à proximité de la DZ, pour l'implantation des équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage à prendre sur les parcelles cadastrées :
- Section D parcelle 324 ; 325 ; 327 ; 328 ; 337 ; 338 ; 339 ; 941 ; 1134 pour une contenance totale de 4 348 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont classées en zones US et N du PLU approuvé le 6 octobre 2008 ; en zones 2.02 et 1.03 du PPRn approuvé le 2 octobre 2007.
- Cette acquisition se fera à titre gratuit
- Les services de France Domaine ayant estimé la valeur des parcelles de terrain concernées à 2 410 000 € dans leur avis daté du 12 juin 2018.
- Des servitudes de passage de canalisations, fourreaux, etc sous voirie sont à mettre en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition des parcelles qui suivent, aujourd'hui propriétés de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche : Section D parcelle 324 ; 325 ; 327 ; 328 ; 337 ; 338 ; 339 ; 941 ; 1134 pour une contenance totale de 4 348 m<sup>2</sup> ; ainsi que tous documents afférents à cette cession

**DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune

## AFFAIRES GENERALES

### 1 – ETAT ASSIETTES COUPES DE BOIS 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** la proposition de martelage de coupes de bois pour 2018 présentée par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers :
  - parcelle L pour un volume de 553 m<sup>3</sup> environ.
- pour la forêt communale de la Rupéry :
  - suppression parcelle 1 pour un volume de 68 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - suppression parcelle 2 pour un volume de 69 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - suppression parcelle 6 pour un volume de 69 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - parcelle 7 pour un volume de 570 m<sup>3</sup> environ.

### Le conseil entend:

**Monsieur le Maire** : informe que les travaux de desserte (réseaux et route d'accès) du chemin de Saint Roch ont débutés et dureront jusqu'à mi-août environ. Ils permettront un bouclage du réseau eau potable du Chef lieu.

*La séance est levée à 21h15*



# Les Avanchers Valmorel

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 02 juillet 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Julie PONT, Annie RELIER ; Annie RELIER- TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

**Représentés :** Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER ; Jean-Christophe MARTIN par Annie RELIER ; Erika PIANI par Sylvie THOMAS ; Samuel LEDANOIS à Jean-Christophe GROGNIET

**Excusés :** Mathieu CHENAL, Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES

#### 1 – SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € au Club des Sports de Valmorel pour l'organisation de la compétition « VERTI VALMO » le dimanche 22 juillet 2018 : combiné montée sèche vélo de bellecombe à Valmorel et Kilomètre Vertical de Valmorel à Crève Tête.
- 1 000 € à l'association V3AD afin de pérenniser l'entretien du bike-park de Valmorel

### FONCIER

#### 1 – AVENANT n°4 à la CONVENTION de DELEGATION de SERVICE PUBLIC à la SPL VALMOREL GESTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction d'un projet immobilier sur le secteur de Crève-Cœur, il convient de sortir une partie des stationnements de voirie, les parkings P7 et Moniteurs de la délégation de service public à la SPL Valmorel Gestion

Afin de pallier à la suppression de ces stationnements, le parking de Crève-Cœur est mis en fonction et intégré à la délégation de service public pour 81 places de stationnement

Il convient également de modifier la durée de la concession initialement signée pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 30 juin 2025 et la porter jusqu'au 30 juin 2040, afin de permettre à la SPL Valmorel Gestion de signer des concessions de parkings de longue durée au titre de l'article L151-33 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention portant sur les modifications susmentionnées

#### 2 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARKINGS P7 et MONITEURS – VOIRIE PUBLIQUE DE CREVE COEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les permis de construire délivrés à la société Eiffage immobilier pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme. Cet ensemble sera édifié sur 2 unités foncières séparées par la voie publique. Dans le cadre de ce projet, une partie de la route communale sera déployée et des places de stationnement en bordure de chaussée supprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 juin au 26 juin 2018 et n'a pas fait l'objet de remarque particulière du public. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet dans son rapport du 02 juillet 2018.

#### Mairie

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com





# Les Avanchers Valmorel

L'emprise concernée par cette enquête et donc par ce déclassement est neutralisée par des barrières depuis le 16 avril 2018. Ainsi, il convient de constater la désaffectation du domaine public de ce tènement foncier et de prononcer le déclassement du domaine public.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **APPROUVE** les conclusions du rapport d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public de terrains sis lieu-dit « La Tuile - virage de Crève-Cœur »;
- **CONSTATE** la désaffectation des dits parkings;
- **PRONONCE**, de manière concordante avec la CCVA, le déclassement du domaine public routier et à usage de parkings pour les classer dans le domaine privé de la CCVA

## 3 – ACQUISITION TERRAIN D'EMPRISE PARKING P8 - LES TEPPEES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les besoins d'un projet de construction d'un parking souterrain par la commune, il est nécessaire de procéder à l'acquisition à la CCVA, propriétaire, du tènement foncier support du parking ainsi qu'une bande de terrain, à proximité de la DZ, pour l'implantation des équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage à prendre sur les parcelles cadastrées :
- Section D parcelle 324 ; 325 ; 327 ; 328 ; 337 ; 338 ; 339 ; 941 ; 1134 pour une contenance totale de 4 348 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont classées en zones US et N du PLU approuvé le 6 octobre 2008 ; en zones 2.02 et 1.03 du PPRn approuvé le 2 octobre 2007.
- Cette acquisition se fera à titre gratuit
- Les services de France Domaine ayant estimé la valeur des parcelles de terrain concernées à 2 410 000 € dans leur avis daté du 12 juin 2018.
- Des servitudes de passage de canalisations, fourreaux, etc sous voirie sont à mettre en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition des parcelles qui suivent, aujourd'hui propriétés de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche : Section D parcelle 324 ; 325 ; 327 ; 328 ; 337 ; 338 ; 339 ; 941 ; 1134 pour une contenance totale de 4 348 m<sup>2</sup> ; ainsi que tous documents afférents à cette cession

**DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune

## AFFAIRES GENERALES

### 1 – ETAT ASSIETTES COUPES DE BOIS 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** la proposition de martelage de coupes de bois pour 2018 présentée par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers :
  - parcelle L pour un volume de 553 m<sup>3</sup> environ.
- pour la forêt communale de la Rupéry :
  - suppression parcelle 1 pour un volume de 68 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - suppression parcelle 2 pour un volume de 69 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - suppression parcelle 6 pour un volume de 69 m<sup>3</sup> environ – affouage effectué en 2012
  - parcelle 7 pour un volume de 570 m<sup>3</sup> environ.

### Le conseil entend:

**Monsieur le Maire** : informe que les travaux de desserte (réseaux et route d'accès) du chemin de Saint Roch ont débutés et dureront jusqu'à mi-août environ. Ils permettront un bouclage du réseau eau potable du Chef lieu.

*La séance est levée à 21h15*